

Calendrier de paiement des demandes de règlement de la Canada Vie

Votre calendrier de paiements sera établi selon l'endroit où vous vous trouvez au Canada.



Païement par dépôt direct

Canada atlantique, Québec et territoires	tous les mercredis
Est de l'Ontario et région du Grand Toronto (indicatifs régionaux 289, 905 et 613)	tous les vendredis
Ouest et nord de l'Ontario, et Toronto	tous les jeudis
Manitoba, Saskatchewan et Alberta	tous les mardis
Colombie-Britannique	tous les lundis



Païement par chèque

Canada atlantique et territoires	le premier vendredi de chaque mois
Québec	le quatrième mardi de chaque mois
Toronto (indicatifs régionaux 416 et 647)	le premier mardi de chaque mois
Région du Grand Toronto (indicatifs régionaux 905 et 289)	le troisième mercredi de chaque mois
Reste de l'Ontario (tous les autres indicatifs régionaux)	le premier lundi de chaque mois
Manitoba, Saskatchewan et Alberta	le deuxième jeudi de chaque mois
Colombie-Britannique	le quatrième mercredi de chaque mois

À noter : Si le jour de votre paiement est un jour férié, le chèque sera posté le jour ouvrable suivant.